

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE PARCS
D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEIGNANX**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 040-200005171-20250404-SGX_DL8_40425-DE



N° 8

Objet : Communication sur la décision prise dans le cadre des délégations confiées au Président du Syndicat Mixte

Le 4 avril 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni, au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Eva BELIN

Représentant la Communauté de communes du Seignanx :

- Mme Isabelle DUFAU
- Mme Nadine DURU
- Mme Laurence GUTIERREZ
- M. Marc MABILLET
- M. Gilles PEYNOCHE

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie PEDUCASSE à Mme Eva BELIN

Etaient excusés :

- Mme Rachel DURQUETY
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Pierre PASQUIER

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de communes du Seignanx : M. Laurent CLAUDE, Directeur Général des Services et Mme Séverine CASTAGNET, Responsable du Développement Economique
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement, M. Mathieu SERVILLAT et Mme Marie DUFOURCQ, Chargés d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 23 novembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés passés selon une procédure adaptée,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de prendre acte de la communication du Président du Syndicat Mixte relative à la décision prise dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

- **Marché de services relatif à la réalisation d'une mission de dureté foncière dans le cadre du mandat d'études de faisabilité et de programmation préalables sur la commune de Tarnos, selon les conditions suivantes :**
 - **Titulaire :** SASU SYSTRA FRANCE – 72/76 rue Henry Farman à PARIS (75015)
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation d'une mission de dureté foncière comprenant notamment une réunion de lancement, la vérification des données d'entrée, l'appropriation du projet et des éléments de langage (visio), les courriers de prises de contact et appels téléphoniques, la rédaction d'une note de dureté foncière et la réalisation d'une cartographie, l'estimation des coûts d'acquisition et une réunion de restitution (1h par visio).
 - **Montant HT :** 2 370,00 € HT
 - **Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 9 octobre 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L.

Xavier FORTINON